

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
46
Suppléants ayant voix
délibérantes :
2
Conseillers représentés :
7
Total votants :
55

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 4 juillet 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER
Daniel BERTHUCAT à Gérard GRILLE
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Martine MUNOZ à Stéphane RODIER
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD
Benoit GENEIX à Thierry DEGLON
Claude GOUILLON-CHENOT à Françoise CHASSANGRE

Conseiller.e.s absent.e.s :

Ludovic COMBE
Philippe BLANCHOZ
André IMBERDIS
Paul PERRIN
Carine BRODIN

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :

Christine PETRUCCI
Alain CHASSAGNE

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**Signature des conventions de gestion pour l'exercice de la compétence
« Petite enfance/Enfance jeunesse »
avec les communes Châteldon, Dorat, Escoutoux, Lachaux, Paslières, Puy Guillaume, Ris
et Saint-Rémy-sur-Durolle
DELIBERATION N°20170712-5**

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président



Vu les statuts de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne et plus particulièrement l'article 6 relatif aux compétences exercées par la communauté de communes,

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2017, la communauté de communes exerce la compétence facultative « Petite enfance-Enfance-jeunesse »,

Considérant que pour l'exercice de ces compétences, la collectivité dispose d'un délai jusqu'au 31 décembre 2018 pour confirmer la prise de compétence et jusqu'au 30 septembre 2019 afin que la CLECT établisse son rapport d'évaluation des charges, celui-ci devant être ensuite soumis à délibération des 30 communes, avant d'être effectivement et comptablement mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2020.

Au regard de ces échéances et **considérant** qu'il convient d'assurer en 2017 la continuité du service et de l'action publique, il est proposé au conseil la signature de conventions de gestion confiant à chaque commune concernée l'exercice de cette compétence Petite enfance-Enfance-jeunesse :

- CHATELDON,
- DORAT,
- ESCOUTOUX,
- LACHAUX,
- PUY GUILLAUME,
- RIS,
- SAINT REMY SUR DUROLLE,
- PASLIERES

La commune de Paslières disposant d'un accueil périscolaires déclaré, il convient de signer une convention particulière (identique à celle de la ville de Thiers) afin d'être en conformité avec les dispositions de la CAF et garantir à la commune la perception de la Prestation de Service Ordinaire.

Le rapporteur présente à l'assemblée les conventions de gestion qui vont être signées avec les communes. Elles fixent les modalités pratiques relatives à cette organisation dont les éléments clés suivants :

- La commune salarie le personnel, assure le paiement des toutes les dépenses afférentes et perçoit les recettes et subventions (modalités adaptées pour Paslières),
- La convention est d'une durée de 1 an, renouvelable deux fois,
- La convention devient caduque lorsque les évaluations de charges relatives à ces compétences auront été approuvées par la CLECT.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de gestion de services pour l'exercice des compétences obligatoires visées ci-dessus,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer les conventions de gestion ainsi que tout document afférant à cette décision avec les communes Châteldon, Dorat, Escoutoux, Lachaux, Paslières, Puy Guillaume, Ris et Saint-Rémy-sur-Durolle.

TOTAL VOTANTS :	55 =	Conseillers Présents	46 +	Représentés	9 -	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	55 =	Pour : 55		Contre : 0		
Abstention :	0					



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD
Maire de Châteldon